



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 103248

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le diagnostic du syndrome d'Asperger. Cette maladie est un désordre du développement d'origine neurobiologique qui concerne plus fréquemment les garçons que les filles, et qui affecte essentiellement la manière dont les personnes communiquent et interagissent avec les autres. Actuellement, les critères établis pour diagnostiquer le syndrome d'Asperger ne permettent pas d'identifier la maladie de façon systématique, et la méconnaissance de ce handicap entraîne la prescription de traitements non adaptés qui peuvent aggraver la situation des patients. Les familles touchées rencontrent de nombreuses difficultés, comme par exemple l'obtention d'un financement pour des prises en charge pourtant recommandées par la Haute autorité de santé (HAS), ou le manque de formation dans l'accompagnement des professionnels. Il souhaiterait donc connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103248

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mars 2017](#), page 1897

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)